IV

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

La grève Mille

L'affiche suivante a été placardée hier :

UNE GREVE QUI SE PROLONGE
A QUI LA FAUTE ?

La grève de la filature veuve Mille et fils, rue d'Alger, dure **depuis 4 mois 1/2.**

La faute n'en est point à nous, aux ouvriers, mais bien à l'intransigeance patronale.

Depuis le début de la grève, nous avons, à différentes reprises, fait aux patrons des propositions conciliantes qui, acceptées, auraient depuis longtemps déjà, mis fin au conflit. Mme veuve Mille et fils refusèrent toujours. Une seule fois, ils nous firent une concession sur les cassages et les défilages. Mais cette concession était tellement insignifiante — quatre à cinq sous en plus par semaine à chacun de nous ! — que nous ne pouvions sérieusement nous en contenter.

Cependant, toujours animés d'un esprit conciliateur, nous fîmes, il y a huit jours, l'offre suivante à nos patrons.

Voilà aujourd'hui quatre mois que dure la grève. Nous ne sommes point fatigués de lutter, mais nous serions prêts à rentrer à l'usine si vous vouliez faire une concession quelconque. Nous vous offrons d'abandonner nos revendications, non seulement sur les cassages et les défilages, mais même sur ce qui vous tient le plus au cœur, c'est à dire le numéro du fil.

Décidez vous même une concession quelconque. N'importe laquelle et nous pourrions peut être nous entendre.

Les patrons déclarèrent n'avoir aucune concession à accorder.

La mauvaise volonté, l'intransigeance, est donc du côté patronal. Si la grève continue — et elle se continuera — la faute en est donc à Mme veuve Mille et fils, qui ne veulent rien entendre concernant une solution transactionnelle.

Nous allons donc continuer la lutte, aussi fermes, aussi résolus qu'au premier jour. Nous ne rentrerons à l'atelier qu'après avoir obtenu satisfaction.

Mais la classe ouvrière de Roubaix et des environs, se doit à elle même de faire sienne notre cause.

Tous les ouvriers, sans distinction, doivent remplir chaque semaine et tant que durera la grève, leur devoir de solidarité: que chacun d'entr'eux verse chaque semaine, dans les troncs des grévistes, sur les listes de souscriptions, les carnots à souches etc.; qui circulent en notre faveur, sa modeste obole.

Si tous les travailleurs savent nous soutenir dans notre lutte, nous aider à nourrir nos femmes et nos enfants, jusqu'à la fin du conflit, **la victoire nous est assurée.**

Nous sommes certains qu'il n'y a pas à Roubaix et dans les communes environnantes un seul ouvrier qui ne souhaite, qui ne veuille le succès de notre grève.

Aux ouvriers donc, à nos camarades de toutes les corporations de nous aider de leurs deniers, pour que ces souhaits et ces volontés se réalisent.

Vive la Solidarité entre Travailleurs !
Les grévistes de la Filature
Vve Mille et fils.

FETE REGIONALE DE GYMNASTIQUE

L'administration municipale croit devoir faire connaître à ses concitoyens, la teneur de la lettre qu'elle a adressée aux généraux commandants les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 20e corps d'armée, le 10 juin courant dans le but de provoquer des permissions pour les militaires roubaisiens, à l'occasion de la fête régionale de gymnastique :

Monsieur le Général en Chef,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'Association Régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais organise à Roubaix, sous les auspices de la Municipalité, sa 24e fête annuelle de gymnastique, qui aura lieu les 4 et 5 juillet prochain.

Afin de permettre aux soldats roubaisiens, servant dans les diverses armes placées sous votre haute direction, d'assister à cette fête qui s'annonce comme un très gros succès, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner des ordres pour qu'il leur soit accordé une permission de durée suffisante pour leur assurer le séjour à Roubaix pendant les deux journées des 4 et 5 juillet 1909.

Convaincu que vous voudrez bien réserver un accueil favorable à la demande que je prends la respectueuse liberté de vous adresser, je vous prie d'agréer...

La fête des 4 et 5 juillet sera présidée par M. le Ministre de la Guerre.

ADJUDICATION DES BUVETTES. — Les personnes désireuses de soumissionner pour la gérance des buvettes (et buffets froids) du terrain de la fête, sont invitées à se présenter à la maire, le vendredi 18 juin, à 7 heures du soir.

La 4e Commission se tiendra à leur disposition pour donner toutes les indications voulues pour la soumission.

Il est indispensable de justifier de sa qualité de patenté roubaisien.

LES CHUTES

Chez Henri Wattine, rue du Curoir, Henri Dhal, âgé de 58 ans, trieur de laines, demeurant 118, rue Verte, à Tourcoing, est tombé dans le trou d'un plancher en réparation et s'est blessé au genou gauche.

— Chez Leveugle, chaudronnier, 112, rue de l'Ommelet, Adolphe Hanton, âgé de 44 ans, aide chaudronnier, demeurant, 31, rue de la Longue Chemise, est tombé dans une chaudière et s'est contusionné au thorax.

UN EXHIBITIONNISTE

Sur plainte des habitants de la cour Wattel, rue des Vélocipèdes, la police a arrêté Pierre Dhaene, âgé de 49 ans, pour attentat à la pudeur.

Hier, vers 3 heures, étant ivre il s'est placé dans la cour et assis sur une chaise s'est livré à d'obcènes exhibitions devant les voisins.

Il est parait-il coutumier du fait.

CHUTE DE DEUX METRES

Chez Lecomte-Desprès, rue de Beaumont, 151, dans le couloir conduisant aux générateurs, Rémy Vambelle, âgé de 30 ans, brouetteur de scories, demeurant boulevard de Fourmies, estaminet Leclercq, a glissé en descendant d'une échelle et est tombé d'une hauteur de deux mètres, se faisant de multiples contusions.

CONFERENCE D'EDUCATION MILITAIRE

La dernière conférence de l'intéressant programme organisé par la Fédération des Anciens Elèves des écoles publiques de Roubaix, pour son école de tir et d'instruction militaire, aura lieu dans la salle des fêtes de l'Institut Turgot, le dimanche 20 juin, à 10 h. 30.

M. le lieutenant Picquendar, du 27e régiment d'artillerie traitera le sujet suivant : « L'Artillerie Française ».

Cette causerie sera présidée par M. Lacquement, *président de la délégation cantonale*, officier de l'instruction publique.

VOL DE BICYCLETTE

Une enquête est ouverte au sujet du vol d'une bicyclette commis hier soir à six heures et demie, rue des Fabricants, à l'entrée du couloir de la maison Malton Bertrand.

Cette machine qui a une valeur de 125 *francs appartenait à M. Léon Dubureq*, âgé de 24 ans, employé, demeurant rue Motte, à Tourcoing.

DANS L'ESCALIER

Marc Delgrange, âgé de 19 ans, plafonneur demeurant rue et impasse Leuze, 60, étant employé pour le compt de M. Henri Lebrun, entrepreneur, 78, rue Decrème, à glissé dans un escalier et s'est fait une entorse tibio tarsienne de la jambe droite.

LA FETE DE TIR DU MANS

Notre société locale « Le Tir National » s'est particulièrement signalée au grand concours *national et international* de tir du Mans. Disons de suite que sur les quinze tireurs privilégiés, appelés à recevoir les félicitations verbales de M. le Ministre de la Guerre, trois appartiennent à notre belle société. A tout seigneur, tout honneur.

M. Albert Courquin, conquiert le titre si envié de « Champion de France » à l'arme de Guerre. Il se classe second dans la catégorie des Matchs Internationaux, carabine à 300 mètres. M. Courquin est depuis 7 ans, sociétaire du Tir National ou il a suivi un entraînement régulier, ses camarades qui ne lui ont ménagé ni leurs conseils, ni leur temps, ni leurs peines, pendant le travail méthodique qui l'a amené à conquérir de haute lutte le titre de « Champion », peuvent être à juste titre fiers de ses succès.

Le caporal Edmond Renard, le fils du sympathique président de la société obtient les classements suivants : 1er au tir des Délégations de tous les régiments de France, 1er à la catégorie vitesse à 200 mètres, 2e à la *catégorie des maîtres-tireurs vitesse à 200 m.*, 6e à la catégorie des Matchs Internationaux, carabine à 300 mètres. M. Edmond Renard a exécuté le tir merveilleux de 18 touchés sur 20 balles tirées en une minute, sur silhouette, à 200 mètres .

Le caporal Robert Druesne a participé à l'épreuve finale du concours d'Honneur du Ministre de la Guerre et il s'y est classé 9e.

M. L. Wauquier a obtenu le titre de Maître-tireur précision à 200 mètres, arme Nationale et avec ses camarades V. Renard, Dorez, Schiller, Robyn, il est en bonne place au classement non terminé de la grande catégorie du concours : Armes nationales, à 200 mètres.

Aux jeunes ensuite. La Délégation de Jeunesse, composée de MM. Lefrançois, Eeckmann, Fauvarque et Louis Renard, se classe 4e. MM. Pierre Renard et Druesne, réussissent à faire le maximum à 200 mètres, armes nationales, et ils se classent au tout premier rang de leur catégorie.

Les Jeunes marchent sur la trace de leurs aînés, à tous nous leur présentons nos sincères félicitations.

FUNERAILLES CIVILES

Les funérailles civiles d'André Vliège, décédé à Roubaix, le 16 juin 1909, à l'âge de 7 mois, auront lieu le vendredi 18 courant, à 3 heures.

Réunion à la maison mortuaire, rue de l'Alma, fort Fraser, 105.

L'ASSOCIATION TURCOTINE A ANVERS

A son grand regret la commission a dû, vis-à-vis de l'affluence des adhésions, clôre définitivement mardi soir la liste d'inscription. Deux cents excursionnistes prendront part au voyage d'Anvers ; ce chiffre, qui dépasse les espérances des organisateurs, est le témoignage irréfutable de la prospérité toujours croissante de l'Association amicale des Anciens élèves de l'Institut Turgot.

Tous les adhérents sont priés de vouloir bien retirer leur ticket de chemin de fer et les instructions détaillées, samedi soir, à l'Institut Turgot, où deux commissaires seront à *leur disposition de sept heures à huit heures* et demie.

Le départ ayant lieu dimanche à six heures précises, les excursionnistes devront être en gare de Roubaix à cinq heures trois quarts au plus tard.

Les membres de la commission seront porteurs de leur insigne. Rien n'a été négligé pour la réussite de cette sortie qui s'annonce dès maintenant comme un véritable succès.

Je ne fume que le NIL

LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES

L'AMICALE DES ARTS organise pour le dimanche 20 juin, un tir, qui aura lieu de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi : c'est le dernier tir préparatoire avec point de *présence*.

Les équipiers des sections de concours se réuniront à 10 heures précises pour se rendre rue Ternaux.

1. Excursion. — Un membre de la commission prendra aux mêmes heures les adhésions pour l'excursion du 27 courant à Compiègne et Pierrefonds. Prix : 10 fr. 75 en troisième ; 14 fr. en seconde. Clôture définitive des inscriptions mercredi 23 juin.

2. Fête. — La commission prévient les sociétaires que des travaux rendant actuellement indispensable la salle Ste-Cécile, la Fête qui devait avoir lieu le samedi 26 courant, est remise à une date qui sera fixée prochainement.

L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE LA RUE DU BOIS (Section Cycliste), organise pour le dimanche 20 juin une sortie sur Lambersart, *pour tous les amateurs sociétaires.*

Rassemblement à l'école, à 6 heures 30 du matin. Itinéraire : boulevard de Paris, l'arc Barbieux, Mouvaux, boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing, Lille-Bois-de-Boulogne, Moulin Rouge, Lambersart. Petit déjeuner et retour à Roubaix.

La Commission de l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue Decrême ,rappelle à ses sociétaires qu'ils ont le droit de participer le dimanche 20 juin, à l'excursion à Wambrechies qu'organise l' « Excursionnist Club ».

Départ du local, 115, rue de Lannoy, à 9 heures 30. eRndez-vous à la gare à... 9 heures 45.

Wambrechies. — Diner Pique-Nique à midi et demi. Chacun emporte ses vivres. On trouve à Wambrechies du jambon et du pain.

A 1 heure et demie : Promenade au labyrinthe ; à 3 heures 30 départ.

Participation aux Fêtes de Lille.— Départ de 20 ballons, cortège ,concours de chars. — Coût de l'excursion, train, labyrinthe, service de vaisselle 1 fr. 25. — S'inscrire au local avant le vendredi 18 juin au soir.

L'ELECTRIQUE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING

La Société a l'honneur d'informer la public, que le service supplémentaire à 17 minutes qui a lieu le dimanche jusqu'à 8 heures et demie du soir, sur la ligne de Lille à Leers, sera prorogé jusqu'à 10 heures et demie à partir du 20 juin.

En conséquence, la dernière voiture à destination de Lille quittera Leers à 9 heures 35 et passera à Hem Bifur à 10 heures.

Elle repartira de Lille pour Leers à 10 heures 40.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

PROTEGEONS LES TRAVAILLEURS. — En visitant la corderie Seamps, rue du Luxembourg, l'inspecteur du travail vit dans l'atelier des machines-outils deux filles de moins de 18 ans et une de 21 ans occupées au milieu d'un nuage de poussière et de saletés à nettoyer les machines et les murs.

Elles avaient la figure noire de poussière.

Trois jeunes gens de 13 à 16 ans étaient occupés avec elles.

Cinq contraventions ont été dressées qui coûtent 15 francs aux patrons.

— Louis Boution, demeurant 3, rue Perrot, employait dans sa forge un enfant de 12 ans, non muni de son certificat d'études et non inscrit sur les registres.

Il est condamné à 5 francs d'amende.

— Chez Desreumeaux frères, teinturiers rue du Tilleul, deux jeunes gens de moins de 18 ans travaillaient pendant l'heure et demie de repos accordée pour le repas.

Le patron est condamné à deux amendes de 5 francs.

— Le 10 mai dernier, un ouvrier était victime d'un accident à la caserne des pompiers. L'inspecteur du travail ayant ouvert une enquête releva trois contraventions contre M. Delfosse, l'entrepreneur ; une parce qu'un trou n'était pas muni de barrière, et deux parce que les échelles étaient en mauvais état.

L'entrepreneur est condamné à 3 francs pour le manque de barrière et deuxamendes d'un franc pour le mauvais état des échelles

— Félicien Cornil, modeleur, boulevard Gambetta, est condamné à 5 francs pour défaut d'une courroie de commande.

— Edmond Martin, fondeur, rue de Tourcoing, a fait travailler trois ouvriers le dimanche ; il récolte trois amendes de 1 franc. De plus, les lavabos et les vestiaires sont dans un état déplorable, ce qui lui permet de récolter en sus deux amendes de 5 francs

LE REPOS HEBDOMADAIRE. — Pour infraction à la loi sur le repos hebdomadaire, Emile Orange, rue de Mons, est condamné à 3 francs ; Ruffelet, entrepreneur rue Isabeau, à 3 francs ; Eliodore Roussel, boulanger rue du Pile, à 3 francs ; Marcel Perrin, négociant en tissus, rue de l'Espérance, à 6 francs ; Crépelle-Fontaine, constructeur, rue de Tourcoing, à 6 francs ; Henri Deldique, boucher rue Saint-Georges, à 3 francs ; Félicien Callens, chaudronnier, rue d'Italie, à 6 francs.

LES VIOLENCES. — Julia Renard s'est disputée avec Virginie Gérard, et la première a crêpé le chignon à la seconde. Chacune d'elles récolte 2 francs d'amende. Julia ramasse en plus deux jours de travail.

AFFAIRES DIVERSES. — Joséphine Lauridans, propriétaire, n'a pas mis l'eau potable dans une de ses maisons. 3 francs d'amende.

— Marie Duret a pris du trèfle et de l'herbe. 6 francs d'amende.

— Georges Duyek n'avait pas de numéro à son auto. 3 francs.

— Enfin François Allard, camionneur chez Marissal, rue de l'Ouest, a été tamponné par un car. Il s'en tire avec 3 francs d'amende.

Quoi qu'on fasse, chocolat et café des Galeries Lilloises ont conquis les Lillois qui en mangent 300 k. p. jour. Epicerie, Confiserie.

REUNIONS DE COMMISSIONS

Les 1re et 3e commissions se réuniront aujourd'hui vendredi 18 juin 1909, à 4 heures 3/4 du soir :

1. Bâtiments municipaux : salle d'Exposition ; carrelages et pavages ; modifications au devis ; approbation. — 2. Bureau de bienfaisance ; compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1908 : approbation.— 3. Bureau de bienfaisance ; budget supplémentaire de l'exercice 1909 ; approbation. — 4. Hospices ; achat de terrains ; aliénation de titres de rente ; autorisation; convention.

— Les 2e et 3e commissions, à 5 heures 1/2 du soir.

1. Service des eaux de Roubaix et de Tourcoing; réparation de pompes ; demande de M. le Maire de Pecquencourt. — 2. Tramways de Roubaix et de Tourcoing ; demande d'emprunt de 500.000 francs. — 3. Tramways de Roubaix et de Tourcoing ; lignes de Roubaix ; doublement de voies simples et allongement de garages. — 4. Voirie municipale ; marchés de gré à gré ; approbation. — 5. Voirie municipale ; place d'Amiens ; demande de réfection de pavage (vœu). — 6. Tramways de Roubaix et de Tourcoing; indications lumineures et régularité dans le service (vœu).— 7. Tramways ; police de la circulation des voitures ordinaires ; avis du Conseil municipal.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 17 juin 1909

Naissances. — Emilienne Ruysschaert, rue Archimède, cour Wibaux, 3. — Valentine Caillaux, rue de Lille, cour Motte Degandt, 14. — Charles Detré, boulevard de Cambrai. — Simone Mercier, rue de l'Alma, 77. — Lucienne Drubbele, rue de Bouvines, 1re cour Ferret, 7. — André Quittelier, rue Pierre de Roubaix, 301. — Paul Dessauvages, boulevard de Colmar, 22. — Simone Lucq, rue du Tilleul, cour Loridan, 19.

Décès. — Emérante Blangille, 46 ans, sans profession, place de l'Abattoir, cité Flipo, 3. — Adolphine Henris, 7 3ans, ménagère rue de Tunis, 32. — Abéline Wilfart, 48 ans, journalière, avenue Julien Lagache. — Jean-Baptiste Delecaut, 86 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Jean-Baptiste Hage, 78 ans, sans profession, rue Saint-Jean.

CROIX

Le Carnaval d'Été

M. G. Vasseur, président du Comité du Carnaval d'été, adresse à M. Léon Stien, maire de Croix, la lettre suivante :

« En réponse à votre honorée du 8 juin dernier, j'ai l'honneur de vous aviser, au nom du *Comité* du Carnaval de Croix des 30 et 31 mai derniers, qu'il a été donné connaissance de toutes les recettes et dépenses qu'a occasionnées cette fête, en la réunion d'hier soir, qui a eu lieu chez le commissaire désigné (M. Chombart) par le sort à la réunion précédente.

Il s'ensuit que d'après le procès-verbal signé de tous les membres présents, la recette brute, y compris la somme de 70 francs de réclames à percevoir ainsi que le montant des troncs des quêteurs s'élevant à 156 fr. 70, y compris les 8 francs du char-aumônière, s'élève à 3,505 fr. 70

Que les dépenses diverses ont été de 3,349 fr. »

Total — 156 fr. 70

Il y aurait à ajouter une somme de 10 francs retenue indûment par M. Vandewielle Romain qui lui avait été alloué 10 francs pour surveiller les planteurs de sapins, il a retenu 20 francs pour quatre heures de travail et pour 2 fr. 40 de divers débours, ce qui ferait la somme de 166 fr. 70 au bénéfice des pauvres.

Nous vous remettons la somme de 156 fr. 70 que nous vous prions de verser aux établissements charitables, en priant les membres de leurs commissions de bien vouloir réclamer à M. R. Vandewielle les 10 francs qui leur reviennent de droit, de nous excuser de ne pas avoir pu les renseigner plus tôt, au sujet de ce que nous pouvions faire en leur faveur et en regrettant que lesdits membres aient cru bon d'entamer des polémiques plutôt méchantes dans les journaux contre les personnes dévouées qui ont bien voulu m'assister dans la tâche ingrate que j'avais prise, le 21 avril 1909, c'est-à-dire trente-huit jours avant la fête !

Non seulement les membres du comité dont je suis fier d'avoir eu la présidence ont dépensé leur temps, mais aussi leur argent, ont montré de l'abnégation et du courage pour avoir mené à bien une fête semblable (la première fête de ce genre dans la commune) et, malgré les dépenses énormes qu'entraînent toujours de pareilles fêtes, en ne comptant pas les 16 ou 1,700 fr. dépensés de leur bon vouloir et de leur poche, s'estiment heureux de pouvoir donner aux pauvres la somme leur revenant en regrettant de ne pouvoir faire plus.

En espérant que d'autres plus dévoués encore feront peut-être mieux dans l'avenir et pour les pauvres et pour le commerce local.

Agréez, etc... »

DON AUX PAUVRES. — Les commissions des Hospices et du Bureau de bienfaisance remercient sincèrement M. Degrelle, demeurant rue de la Gare, pour le don de 100 francs qu'il a fait aux pauvres du Bureau de bienfaisance et pour le vin et les desserts qu'il a bien voulu envoyer aux hospitalisés de l'hospice de Croix, à l'occasion du double mariage de ses demoiselles.

RENTES OUVRIERES. — Un ouvrier maçon, Emile Jovenaux, 44 ans, rue Carnot, à Croix, travaillant pour le compte de M. Emile Vermont, entrepreneur, s'est donné un effort aux reins en soulevant une pièce d'ourdages dans une construction chez M. Seynave-Dubocage. Douze jours de repos.

— Dervilghem Louise, 28 ans, 37, rue de Lille, fileuse chez M. Holden, a été brûlée à l'avant-bras droit par un tuyau de vapeur ; il en est résulté un phlegmon. Quinze jours de repos.

CONVOCATION. — Le groupe « La Fraternelle » se réunira aujourd'hui 18 courant, à huit heures précises du soir, chez le citoyen Martial Watteau. Présence absolument indispensable.

RICQLÈS ASSAINIT L'EAU Calme la Soif
RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable

WATTRELOS

GREVE CHEZ LECLERCQ-DUPIRE

Hier matin, 150 ouvriers du tissage de la draperie ont cessé le travail à la suite du renvoi d'un ouvrier pour fait connexe à la dernière grève.

Les grévistes ont eu une entrevue avec le patron qui a déclaré refuser de reprendre l'ouvrier.

C'est une question de confiance, a-t-il déclaré tout comme un ministre sur le chemin de la culbute.

LA FOIRE. — Tous les préparatifs sont à l'heure actuelle à peu près terminés et la foire qui s'ouvrira dimanche sera certainement digne de ses devancières.

Déjà les baraques sont installées. On remarque un manège-salon, un chemin de fer circulaire, un grand musée d'anatomie, un cirque ! etc., etc. Voilà de quoi attirer bien du monde.

Dimanche et lundi, chez Briffaut, grand bal.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS. — *Naissance.* — Maurice Delecaut ,rue de Tourcoing, 130.

Décès. — Jean-Baptiste Groult, 67 ans, sous-brigadier des douanes en retraite, rue du Trou-de-Fouan, 70. — Maria Batta, 53 ans, ménagère, rue du Trou-de-Fouan. — Rose Sénéchal, 29 ans, visiteuse de tissus, rue des Trois-Bouteilles.

WASQUEHAL

LES MAISONS OUVRIERES A BON MARCHE. — Par arrêté en date du 14 juin dernier, M. le préfet du Nord a approuvé la délibération du bureau de bienfaisance décidant l'achat de terrains situés au Noir Bonnet près des serres Willot, pour la construction de cent maisons ouvrières à bon marché.

Dans quelque temps nous donnerons des détails complémentaires sur cette œuvre qui sera de grand intérêt pour les ouvriers et la commune de Wasquehal.

POUR LES PAUVRES. — Mardi soir, le Cinéma-Universel, installé place Fénelon, a donné une représentation au profit des pauvres.

— Elle a rapporté la somme de 13 fr. 95.

Mercredi soir, le Cinéma Vandevielle, installé place de la République a aussi donné une représentation au profit des pauvres. *Elle a produit la somme de 14 fr. 05.*

UN VELOCIPEDISTE BLESSE. — Hier soir, vers 6 heures et demie, un ouvrier peintre de chez M. Hennion, de Marcq, M. Cyrille Blomme, demeurant rue du Lazaro, 7, à Marcq, venait de la direction du Château-Rouge, se dirigeant vers Wasquehal.

Arrivé près de la passerelle, la fourche du vélo se brisa et notre homme fut précipité avec violence contre terre, tandis que la roue d'avant roulait dans le canal.

Aussitôt relevé par quelques passants, il fut transporté à l'estaminet Verdron.

M. le docteur Liénard, appelé en hâte, vint lui donner ses soins. Un pansement fut fait et le vélocipédiste, la tête enveloppée de ouate, fut reconduit en voiture à son domicile par les soins de M. Verdron, hâleur de bateaux .

M. le docteur Liénard a constaté un hématome de la paupière supérieure et inférieure de l'œil gauche, des plaies contuses de la région orbitaire gauche, des plaies contuses du nez et des lèvres. Il devra subir un repos de 3 semaines environ.

Si vous faites usage de Sel de Vichy exigez impérieusement le
SEL VICHY-ETAT
Ou 10 le PAQUET pour un Litre d'eau.

LANNOY

UN INCIDENT D'ATELIER. — A la dernière heure, nou apprenons qu'un incident d'atelier s'est produit à l'usine Parent Monfort.

Une vingtaine d'ouvrières auraient cessé le travail.

Nous ne connaissons pas leurs revendications et donnerons des détails demain.

FLERS-BREUCQ

UN VOL. — Des voleurs restés inconnus ont pénétré pendant la nuit du 16 au 17 juin dans une dépendance de la maison habitée par M. Louis Crespel Lavaine, cabaretier, à Tir à Locques, et y ont enlevé un vélo, huit chemises d'hommes, une paire de draps, six essuie-mains, cinq mouchoirs de poche, deux foulards, le tout valant environ trois cents francs.

Les voleurs ont pénétré derrière la maison ; ils ont escaladé une barricade et ont fait sauter la serrure d'une porte donnant dans un petit débarras.

La gendarmerie de Lannoy a été informée.

HEM

POIDS ET MESURES. — La vérification des poids et mesures aura lieu le 22 juin, à 8 heures du matin, chez M. Alphonse Pluquet, cabaretier au Petit-Lannoy, et le 23 juin à l'estaminet Bousmart, à la Place.

LYS-LEZ-LANNOY

VOL D'UN TUYAU. — Plainte a été déposée par M. Jules Brouta, cabaretier, entre les mains des gendarmes, contre un inconnu qui, la nuit dernière, a dérobé dans une son en construction, rue Echevin, un tuyau de plomb d'une valeur de 30 francs.

La police a ouvert immédiatement une enquête.

GAZETTE TOURQUENNOISE
S'adresser provisoirement chez le citoyen DUMORTIER, 12, rue Desurmont.

Le noyé est reconnu

On connaît l'identité du noyé mystérieux, retiré du canal mercredi, auprès du pont du Fresnoy.

M. Léopold Fiévet, demeurant à Mouscron, rue de la Marlière, s'est présenté, hier, au commissariat et a déclaré que d'après le signalement il croyait que le noyé était son oncle, Emile V..., âgé de 55 ans, ouvrier tisserand, célibataire, qui avait demeuré avec lui mais était parti lundi dernier pour aller chercher du travail à Roubaix ou à Tourcoing.

Conduit à la morgue et mis en présence du cadavre, M. Léopold Fiévet l'a formellement reconnu.

Emile V., souffrait depuis longtemps et on croit que c'est pour cela qu'il a attenté à ses jours.

POUR LE REGIMENT

Les agents ont arrêté, à la Marlière, Alphonse Lagrain, âgé de 27 ans, originaire de St-Etienne, qui avait oublié de faire son service militaire.

Il a été conduit à Lille.

EN MANIANT UNE RONDELLE

Alphonse Lallemand, demeurant rue du Bois-Leduc, à Roubaix, garçon brasseur chez Duchatelet, rue des Carliers, s'est fait une entorse tibio-tarsienne gauche avec contusion de la malléole externe gauche, en montant une rondelle de la cave de la brasserie.

On lui a prescrit trois semaines de repos.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 17 juin 1909

Naissances. — Delesalle Jean, rue de l'Union, 13. — Masurel Achille, rue Colbert, 53. — Desurmont Henri, rue Malcense, 203.

Décès. — Taverne Augustine, 45 ans, jounalière ,rue Nationale, 122. — Desplanques Jules, 14 ans, coursier, rue Nationale, 122. — Destombes Auguste, 35 ans, retordeur, rue du ouquet, 31. — Mylle Valentine, 19 ans, soigneuse, rue de la Marlière, 19.

LILLE

Les bandits modernes

Une habitante de Sainghin-en-Weppe est dépouillée d'une vingtaine de mille francs par un audacieux escroc

Malgré toutes les leçons de l'*expérience*, les gens ayant un peu d'argent ne pourront jamais se défendre contre les aigrefins à l'affût de victimes à rançonner.

Il y a bien des banques et établissements sérieux, mais les simples préfèrent se confier à n'importe quel charlatan qui leur promettra la fortune rapide quand lui-même habite en garni et traîne des créanciers à ses trousses.

Grâce à cette disposition d'esprit, les escrocs n'ont qu'à se baisser pour ramasser de l'or, qu'à paraître pour que vienne s'offrir à la tonte tout le troupeau des gogos bêlant le mérite du grand financier que ses actions mènent, en dernière analyse, plus souvent au bagne qu'à la Bourse.

Le 24 septembre 1907, Mme L..., de Sainghin-en-Weppes, entrait — grâce à l'entremise de M. Darras, habitant Fives, homme du reste des plus honorables — en relations d'affaires avec un nommé Fernand Veyssières, prétendu remisier à la Bourse de Paris.

Veyssière, comme ses pareils, portait beau, parlait haut, s'habillait bien, avait de belles manières propres à en imposer aux naïfs.

Il habitait — y faisant sans doute la saison — 61, rue d'Heol, à Mers-sur-Mer (Somme).

Comment ne pas avoir confiance dans un monsieur qui a chalet à la mer ?

Mme L... confia à Veyssières une somme de 14,000 francs, 6,000 francs de titres, 8,000 francs en espèces ; avec cette somme, il devait lui acheter des titres de meilleur rapport : 110 actions Greengold.

Quelque temps après, l'homme qui faisait la Bourse à Paris et les bas de laine en province, prévenait sa cliente que les titres étaient achetés.

En octobre 1907, il faisait, par l'intermédiaire de M. Darras, parvenir son compte à Mme L...

Il avait, prétendait-il, acheté 150 actions à 130 francs, soit 19,500 francs, de sorte que Mme L... lui était encore redevable de 5,500 francs.

Elle fit remettre à Veyssière une somme de 2,125 francs à valoir sur la différence, mais en même temps réclamait énergiquement ses titres.

— Veyssière accepta l'argent ; puis, une belle lettre bien affectueuse et pleine de promesses avisait Mme L... que son mandataire venait de partir en Amérique pour un urgent voyage d'affaires.

Le temps passait ; dans le courant de l'année 1908, Veyssière, revenu d'Amérique, écrivait à Mme L... une lettre audacieuse, lui disant que, fatigué par les voyages et le souci des affaires, il avait besoin de repos à la campagne et qu'il la priait de l'héberger le temps de ses vacances.

L'âme humaine a des trésors de naïveté, Mme L... accepta. Veyssière — à qui il devait en coûter de s'arracher à la Bourse de Paris et à ses combinaisons géniales — débarqua chez elle avec sa femme et deux enfants.

Il y resta deux mois, de mai à juillet. La bonne Mme L... traitait bien son monde, comptant chaque matin voir son hôte lui remettre ses titres avec des différences fantastiques.

Le boursier lui parla de titres en effet !... De ceux d'une affaire d'engrais chimiques qui rapporterait des mille et des cents.

Mme L... lui signa encore deux billets de 100 francs chaque pour l'achat des titres.

Puis, en la remerciant de son hospitalité aimable et gratuite, Veyssières la quitta, regagnant Paris avec sa famille.

Les titres n'arrivaient pas !

Le 20 août 1908 on présentait à Mme L... un effet de 5,000 francs, revêtu de sa signature.

La pauvre femme faillit en tomber morte : la signature était bien la sienne et le billet un de ceux de cent francs qu'elle avait acceptés. Comment la somme avait-elle pu enfler ainsi ?

Mme L.. laissa protester le billet. L'endosseur, M. Dumont lui intenta un procès, elle fut coup sur coup condamnée deux fois par le tribunal de commerce.

Ce n'est qu'à ce moment qu'elle se décida à prendre la justice pour confidente et à porter plainte.

On rechercha l'élégant coulissier du nom de Veyssière. C'était du reste un pseudonyme sous lequel il opérait par modestie. Il ne voulait pas faire connaître un passé illustre et un nom célèbre... dans les tribunaux et prisons.

Veyssière s'appelait Fernand Cire, né à Lessigny, près de Chatellerault et condamné de nombreuses fois pour escroquerie par les tribunaux de Nice, Marseille, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque.

La justice réussit à percer son incognito à la prison de Rouen, ville où il vient d'être condamné à deux ans de détention, toujours pour escroquerie.

Cire-Veyssière est arrivé hier à Lille venant de Rouen dans un compartiment spécial ; sa suite se composait de deux gendarmes chargés de veiller sur sa personne.

Dès son arrivée, M. Delalé, juge d'instruction, a demandé à l'interviewer ; on ne sait de l'entretien que deux choses, il dura longtemps et resta rigoureusement secret.

M. Delalé a retenu ce visiteur de marque et lui a fait aménager un appartement spécial dans la prison. Cire-Veyssière y restera jusqu'à ce que soit close l'instruction ouverte contre lui pour escroquerie, faux et usage de faux.

LE MECANICIEN AIMAIT LES BIJOUX

Il y a quelques jours, un individu, paraissant âgé d'une vingtaine d'années, entrait chez un bijoutier du centre de la ville, et demandait qu'on lui présentât plusieurs bagues et épingles de cravate, afin de choisir, car il devait se marier prochainement.

Le bijoutier acquiesça à ce désir et sans se défier de l'attitude étrange de son client, lui fit examiner des bijoux.

A un certain moment, ayant réussi à détourner l'attention du bijoutier, l'individu réussit à subtiliser une bague en or de 250 fr. et une épingle de 150 fr., puis en déclarant qu'il reviendrait un peu plus tard, il disparut.

Ce ne fut qu'après son départ que le bijoutier s'aperçut qu'il venait d'être victime d'un vol.

Sans perdre de temps il courut conter sa mésaventure à la police, qui se mit activement à la recherche du voleur. Après plusieurs jours d'investigations, et possédant son signalement complet, la police réussit à l'arrêter : c'est un nommé André Franchomme, 20 ans, demeurant 79, rue d'Angleterre, disant exercer la profession de chauffeur.

Si l'on en croit la police, cet individu se serait déjà rendu coupable de plusieurs méfaits, commis à Lille dans les mêmes circonstances.

Franchomme, qui a déjà subi plusieurs condamnations, a été déféré au parquet.

Horrible accident

Au cours de son travail un ouvrier a la main gauche sciée

Un épouvantable accident qui, quelles qu'en soient les suites, laissera la victime à jamais mutilée, s'est produit hier matin à La Madeleine.

M. Morel Arthur, 30 ans et demi, habitant 13, rue d'Armentières, à Lille, était, depuis deux jours seulement, employé dans la scierie mécanique de M. René Piatel, 177, rue de Marquette, à La Madeleine.

Hiers, vers dix heures du matin, l'ouvrier poussait une pièce de bois à la scie à ruban lorsqu'un faux mouvement le fit trébucher.

La main gauche glissa contre la scie. L'outil meurtrier, continuant à tourner, fit alors son horrible besogne.

Avant que l'on ait pu, accouru de toutes parts, le dégager ou arrêter la machine, M. Morel avait la main gauche sciée à moitié obliquement et dans le sens de la longueur.

Partant de la face externe du poignet, la scie avait sectionné un tiers de la main elle-même, l'auriculaire entièrement, l'annulaire à un demi-centimètre de l'articulation, le majeur au tiers inférieur de la troisième phalange.

Ses camarades transportèrent l'ouvrier évanoui et dont le sang giclait en abondance des plaies horribles dans le bureau de l'usine.

Grâce à la pharmacie de la boîte-secours on put ligaturer le membre mutilé pour arrêter l'hémorragie.

Le docteur Tricart, mandé d'urgence, fit un premier pansement, après quoi M. Morel *fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur.*

On ne sait encore quelles seront les conséquences de l'accident, ni si une amputation plus grave ne sera pas nécessaire.

Au Parquet

VOL DE LAINE A TOURCOING. — M. Delalé, juge d'instruction, renvoie devant le tribunal correctionnel, à l'audience du 26 juin, les nommés Emile Hanno, 26 ans, et Louis Jeanssens, 24 ans.

Ces deux individus volè